



# DINEAULT

N° 57  
Novembre  
Édition du  
21 novembre  
2019

# Bulletin Municipal



Philippe  
BITTEL

## Le Mot du Maire

Message de Mme la secrétaire  
d'État, Chargée des Anciens  
Combattants

### « C'était, il y a un siècle... »

*Un an après la fin des combats de la Grande Guerre, le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée.*

*Désormais, le silence domine là où l'orage d'acier a tonné avec fureur. Il règne sur d'innombrables champs de batailles qui ont charrié un si long cortège de morts, de mutilés, de blessés et de traumatisés. Les traités sont signés, l'allégresse de la Victoire s'est déployée dans une ampleur incomparable le 14 juillet 1919, l'état de siège vient d'être levé, la vie sociale et politique reprend ses droits, la démobilisation poursuit sa lente progression. Les Poilus retrouvent leur foyer, leur famille et leur commune. Ils découvrent une vie bouleversée, une France transformée par une épreuve de quatre années et par de profondes séquelles. Partout, le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant, que le retour à l'avant-guerre est impossible.*

*C'était il y a cent ans. Une nouvelle page s'ouvrait. Celle du souvenir, de la mémoire et de l'hommage. Depuis, inlassablement, les Français sont fidèles à cet anniversaire. En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de nos villes et de nos villages, toutes les générations – unies et solidaires – se rassemblent et se recueillent.*

*La Nation se souvient de ceux qui se sont battus pour elle entre 1914 et 1918. Elle n'oublie pas ses enfants tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Elle n'oublie pas le sang versé par des soldats venus d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique. Elle salue toutes les nations alliées qui ont partagé le même combat.*

*Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure.*

*Depuis 2012, chaque 11 novembre est aussi l'occasion d'honorer toutes les filles et les fils de France qui, dans tous les conflits, hier comme aujourd'hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. En ce jour, la Nation rend un hommage particulier aux soldats morts pour la France en opérations extérieures.*

*En inaugurant un monument national en leur mémoire, le Président de la République inscrit dans la pierre comme dans les mémoires la reconnaissance pleine et entière de tout un peuple pour ses combattants. Haut Lieu de la Mémoire Nationale, ce « monument aux morts pour la France en opérations extérieures » est aussi un rappel : la préservation de notre indépendance, de notre liberté et de nos valeurs repose sur ceux qui ont donné leur vie pour les défendre. »*

## Sommaire

	P
Le Mot du Maire	1
Brosse Rotative. Espaces des Collectivités. Ordures Ménagères. Enquête Logement.	2
Repas Communal Aînés. S'capade : Vide grenier. Novembre à Chœur CdF : Marché de Noël.	3
CdF : Soirée festive Planète Consommateur. Etat-Civil - Agenda	4
CR Conseil Municipal.	5
CR Conseil Municipal. Covoiturage EHOP	6
Récit d'un évadé de guerre 14/18. P 32 et 33. Brochure : Mon jardin : zéro déchet.	P J

Photo Panoramique entête :  
« Cérémonie 11 nov. »  
Photo GLF 10.2019

Directeur de Publication :  
Philippe BITTEL

Bulletin Municipal conçu,  
réalisé et imprimé par le  
« Comité de Rédaction »  
Novembre 2019  
29150 DINEAULT.

Site Internet : [dineault.fr](http://dineault.fr)

## Mairie

02.98.26.00.55 (Normal)  
06.40.06.06.15 (Urgence)  
Mairie-dineault@wanadoo.fr

**Vie Communale****Désherbage**

**Retour de la binette !** L'obligation pour les collectivités de ne plus utiliser d'herbicides conduit à adopter de nouvelles méthodes et de nouveaux outils pour désherber les espaces publics.

En avril 2019, la commune a fait l'acquisition d'une **brosse mécanique rotative** (voir BM N°52). C'est une machine très efficace pour désherber les bordures de trottoir mais elle ne convient ni aux allées du cimetière ni aux parterres fleuris.

C'est pourquoi, en octobre 2019, une **bineuse électrique** vient d'être mise en service. Elle est équipée d'une lame oscillante activée par un moteur électrique. La source d'énergie est une batterie de 4.5 kg portée sur le dos et dont la capacité permet de travailler une journée entière. Cette bineuse présente plusieurs avantages : la rapidité, la facilité d'utilisation, le silence par rapport aux machines thermiques.

**Néanmoins, il appartient aux familles titulaires des concessions d'entretenir le périmètre des tombes familiales.**

*(Texte et Image Christian HORELLOU)*

**Espaces des Collectivités**

Nouvelle charte régionale des espaces des collectivités.

Depuis 2007, avec l'appui des partenaires du Contrat de Plan État-Région - CPER : État, agence de l'eau, Conseils départementaux bretons, la Région Bretagne assure le pilotage et l'animation de la Démarche Entretien Au Naturel visant la suppression pérenne de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces non agricoles vis-à-vis des collectivités mais aussi du grand public.

Cette démarche s'est traduite entre autres par la mise en place d'une charte d'entretien des espaces des collectivités répondant aux souhaits politiques de la Région Bretagne d'aller au-delà de la réglementation en vigueur sur cette thématique. Aussi, en avril 2019, afin d'offrir un cadre méthodologique renforcé pour atteindre le zéro-phyto et adopter des pratiques plus respectueuses pour l'environnement, la charte régionale a fait l'objet d'une révision que les communes déjà engagées doivent prendre en compte et la faire valider par vote du conseil municipal. Elle est disponible à l'adresse internet suivante [bretagne.bzh/entretenir-au-naturel](http://bretagne.bzh/entretenir-au-naturel) ou bien par l'intermédiaire de votre animateur de bassin versant.

Accueillir la biodiversité en hiver :

Partout les jardiniers entendent qu'il faut favoriser la vie au jardin. Cette vie, à la saison hivernale, est primordiale pour son équilibre : pollinisation, prédation, décomposition. Elle a aussi besoin d'un coup de pouce.

Afin de structurer un sol, il est préférable de cultiver des engrais verts (phacélie, moutarde, vesce, féverole, trèfle ou seigle) ou encore d'apporter du compost en surface.

Le premier acte est de supprimer les insecticides car le plus souvent, ils tuent tous les insectes même ceux qui sont bénéfiques au jardin : coccinelles, perce-oreilles, chrysopes qui se nourrissent de pucerons par exemple. A savoir, depuis le 1er janvier 2019, les phytosanitaires ne sont plus autorisés pour les particuliers (Loi Labbé) sauf ceux de bio-contrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique.

Ensuite, plus le jardin aura des végétaux divers et variés, plus la faune sera diversifiée car toutes les espèces n'ont pas les mêmes besoins. Des haies plantées avec des essences d'arbres et d'arbustes seront propices au développement de la biodiversité : le noisetier, le sureau, le charme, le cornouiller, l'érable champêtre, la viorne obier, etc... Par exemple, les oiseaux ont besoin d'arbres et d'arbustes pour se loger tandis que les pollinisateurs ont besoin de zones fleuries pour se nourrir et les hérissons et les crapauds ont besoin d'endroits tranquilles et à l'abri des regards pour se loger : tas de bois, tas de feuilles mortes, etc.

*(Extraits de la lettre réalisée par La Maison de la consommation et de l'environnement et Proxalys environnement pour le compte de la Région Bretagne)*

**Ordures Ménagères**

Les conteneurs doivent être disposés en bordure de voie publique, les poignées tournées vers la route. Cette disposition relève du cadre de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS). En effet, les agents manipulent énormément de bacs par jour, cette action diminue ainsi ces risques. Les déchets d'ordures ménagères résiduels sont à déposer dans des sacs poubelles fermés dans votre conteneur vert. Quant aux déchets recyclables, ils doivent être déposés en vrac dans le bac jaune. Aucun déchet ou sac de déchets à côté.

**ATTENTION :** Si le conteneur est mal positionné, vous encourez le risque qu'il ne soit pas collecté ! Idem pour les déchets déposés à côté des bacs. Par ailleurs il est important de signaler tout changement de situation familiale (déménagement, nombre de personnes au foyer, etc....) au service de la REOM par courrier au siège de la CCPCP : rue Camille Danguillaume 29150 Châteaulin ou par mail : [christine.kermorgant@ccpcp.bzh](mailto:christine.kermorgant@ccpcp.bzh) accompagné des justificatifs. Cela permettra d'éviter une facturation erronée ainsi que des relances de la part du trésor public.

*(Texte:CCPCP)*

**Enquête Logement 2020**

Le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales réalise et poursuivra pendant l'année 2020, une enquête sur le logement en France métropolitaine avec pour objectif d'offrir une photographie complète et précise du parc de logement et des conditions d'occupation. Dans notre commune, quelques logements seront sollicités. Un enquêteur de la société IPSOS chargé d'interroger les ménages prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Tél n° vert : 0 800 970 674. Site : [www.enquete-logement2020.fr](http://www.enquete-logement2020.fr)

**La vie Communale****Repas des Aînés****« Le Bonheur est dans la Poêle »**

C'est sous ce titre que pourrait se trouver le déjeuner que le CCAS de DINEAULT avait commandé aux traiteurs Charlotte LE FOLL et Guillaume RICHARD de Pont de Buis. Fabriqué sur place, cet énorme couscous allait en ravir plus d'un. C'est ce qui s'est passé le samedi 19 octobre à la salle de la

Tour d'Auvergne lors du repas annuel des Aîné(e)s de la commune où plus de 70 personnes s'étaient inscrites pour ce moment convivial. Accompagnés par Philippe BITTEL Maire et Hélène POULIQUEN adjointe présidente déléguée aux affaires sociales, les convives ont retrouvé souvenirs et anecdotes des temps anciens et il n'y eut que très peu de place pour le... silence ! La tarte aux pommes confectionnée par le boulanger de la commune Patrice LE HENAFF, et le café complétaient ce délicieux repas. Et pourquoi ne pas profiter de ce moment pour réunir les doyen(ne)s de l'assemblée avec une nouvelle photo à ajouter dans les albums de famille.

C'est ainsi que Yvonne BEGOS, 88 ans et Jean LE STUM, 91 ans et ancien Maire de la commune, se sont retrouvés aux côtés d'Hélène POULIQUEN. Le Comité de Rédaction de ce bulletin leur présente ses compliments et félicitations. Et tout ce petit monde s'est éparpillé vers 16 h 30, heureux de cet agréable moment ...

(Texte et Image Guy LE FLOC'H)

**La Vie Associative****Vide grenier**

La 5ème édition annuelle du vide greniers organisée par l'association S'CAPADE a eu lieu le dimanche 3 novembre. Dès 7 h, les premiers exposants sont arrivés pour le café du matin.

Les brocanteurs d'un jour, installés sur près de 110 mètres linéaires, ont proposé aux nombreux chineurs du week-end, des objets, vêtements, jouets, meubles et bien d'autres curiosités parmi lesquelles on pouvait d'ailleurs remarquer un certain nombre de pièces venant d'Haïti, don

d'une famille à l'association. Les adhérents et bénévoles qui étaient à pied d'œuvre, notamment les crêpières se sont démenées toute la journée pour préparer et servir les crêpes. Comme à l'accoutumée, ce fut une journée très conviviale.

Les bénéfices permettront de financer une partie des voyages organisés par l'association, entre autres le voyage au Portugal qui aura lieu en mai 2020 et le week-end dans le Marais Poitevin en juin.

Renseignements sur le site de l'association: [scapade.e-monsite.com](http://scapade.e-monsite.com) ou auprès d'Isabelle Souci au 02 98 26 09 14

(Texte et Images S'capade)

**Novembre à Choeur**

Le Comité des Fêtes de Dinéault prête son concours à l'organisation de cet événement caritatif. Créé par le Conseil Départemental, il vient en aide à la recherche pour la maladie de la vue par le biais de Rétina France à travers son action « Mille Choeurs pour un Regard »

• **Chorale « Mouezhiou Glazik » de Briec et « Les Cap Horniers » de Quimper**

Dans le cadre de l'action « Novembre à chœur » lancée par Musique et danse en Finistère, la chorale Mouezhiou Glazik de Briec et le groupe les Cap Horniers de Quimper se réunissent à Dinéault pour un concert de chants traditionnels, chants du Monde, chants contemporains et marins. **Dimanche 24 novembre, à 16 h, salle de la Tour d'Auvergne.**

**Tarif : libre participation.**

**Marché de Noël**

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Dinéault organise le Marché de Noël. Il aura lieu le 1er décembre 2019 de 9 h à 17 h à la salle de La Tour d'Auvergne. Si tout va bien le Père Noël devrait faire son apparition vers 11 h et 16 h. Buvette et sandwiches seront disponibles. Modalités et inscriptions au 06.98.97.89.80.



### La Vie Associative



Le collectif « Planète Consommateurs - Agricultures », (1) initié par Fernand TANGUY, organisait sur deux journées, les 10 et 11 octobre, la rencontre entre Agriculteurs et Consommateurs. Si la première journée installait un débat d'une tenue exemplaire et riche d'informations (cet événement a été relaté dans l'édition du BM n° 56) la seconde, le samedi, faisait place à la fête. La Halle couverte était le théâtre du premier acte puisque, en compagnie des producteurs locaux, des animations autour des



abeilles, du jardinage ou encore des plantes étaient proposées. Et puis, pour continuer les échanges, un pique nique collectif prenait place. Une seule ombre au tableau : le temps, maussade, pluvieux et presque froid allait contrecarrer Anne DIETRICH. Cette archéologue spécialiste de l'environnement devait emmener le public pour une



promenade découverte des « Paysages agricoles au pied du Ménez Hom ». C'est dans la salle de la Tour d'Auvergne, grâce à la projection d'un diaporama qu'elle a fait découvrir le paysage fait par l'homme pour ses besoins. La vie des arbres et leur comportement a, sans nul doute, étonné plus d'un.



Le dernier acte devait, quant à lui, démarrer à 19 h. En effet, la soirée festive annonçait le cochon grillé ; celui-ci était déjà embroché et rôti depuis l'aube aux bons soins de Yannick MORE et de son équipe ; et à l'heure dite, les premiers convives se mettaient à table, servis par les membres de Générations Mouvement. Le bar ouvrait son rideau où les bénévoles d'S'capade, sous la direction de Philippe KERMARREC, allaient œuvrer toute la soirée.



Et c'est alors que la musique s'en est mêlée : d'abord la fanfare « A Bout de Souffle » riche d'une trentaine de musiciens et l'une des indispensables composantes de l'animation douarneniste, transportait l'assistance tout azimut en passant du tango, à la musique cubaine et aux variétés traditionnelles. Curieux groupe à la chorégraphie fantaisiste et au répertoire éclectique qui font tout leur charme.



Ensuite place au jazz : le sextet « Good Time Jazz ». Composé de six musiciens de nationalités différentes. Il allie élégance, performance, simplicité et beaucoup de panache. Ces artistes de haut niveau ont proposé des moments de jazz vocal extraordinaires, au swing tonique Et pour terminer, My Favourite Swing, du swing, du vrai, du bon, du qui chante. Voilà qui résume l'esprit de ce trio. Talentueux et rigoureux, il ne se lasse pas de surprendre le public par sa virtuosité décontractée et par sa facilité à le mettre à l'aise. Les musiciens de My Favourite Swing revisitent les standards du swing, interprètent ces morceaux à leur manière, avec pour seul moteur l'envie de relever le défi de la qualité et du plaisir sans contraintes. Et c'est par le biais d'improvisations pures que Jean, Philippe et Brice s'autorisent entre eux quelques pieds de nez et facéties dont le public se réjouit d'être le témoin privilégié. Et pour être juste un peu chauvin, Jean et Philippe sont originaires du pays, respectivement de Châteaulin et de Dinéault. Très belle soirée musicale aux relents de « Ménez-Hom Jazz » qui se déroulait au « Passage » il y a bien des années...

(1) Ce collectif était composé du Comité des Fêtes, des Labourien Douar, d'S'capade, de la Bibliothèque, des Aînés Ruraux, de la Commune, avec le soutien des commerces.

(Texte et Images : Guy LE FLOCH)



### Etat-Civil

#### Mariage :

Gwendoline PETIT et Dylan GUILLET le 05/10/2019.

#### Décès :

Christian GARO le 06/10/2019.

Alain SEIGNEURET le 06/10/2019.

Marie HORELLOU le 16/10/2019.

### Agenda

**Dimanche 24 novembre : 16 h** salle T.A. Concert Choral : voir encart p. 3 de ce Bulletin.

**Dimanche 1 décembre : de 9 h à 17 h** salle T.A. : Marché de Noël : voir encart p. 3 de ce Bulletin.

**Samedi 14 décembre : 18 h 30** salle T.A. Assemblée Générale du Comité des Fêtes.

**Vendredi 13 décembre, 20 h** Eglise Concert Chorale de L'Aulne

**Mercredi 25 décembre 11 h** Messe de Noël



- I. Approbation du compte rendu** : Conseil Municipal du 10.09.2019. *(Unanimité)*
- II. Secrétariat du Conseil Municipal** : assuré par Hélène POULIQUEN Adjointe au maire. Assistante de réunion : Ségolène MARCHAL. Agent administratif. *(Unanimité)*.
- III. Centre de gestion du Finistère – Actualisation de la convention-cadre pour l'accès aux missions facultatives** : Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Fi-

nistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique ou encore la santé. Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de cette convention-cadre, afin de préciser les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion. Les modifications apportées à ce document sont destinées à simplifier les relations contractuelles entre la Commune de DINÉAULT et le Centre de Gestion et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur. Le Conseil Municipal approuve les termes de la nouvelle convention-cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de Gestion du Finistère. *(Unanimité)*.

**IV. Syndicat Intercommunal Mixte Informatique du Finistère (S.I.M.I.F.) – Convention de groupement de commande pour l'optimisation d'achats informatiques, de logiciels, de licences, de matériels et prestations associées** : Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (S.I.M.I.F.), créé en 1986, a pour objet « d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par celle-ci ou auxquelles elles participent ». Il propose aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés pour optimiser les achats informatiques de la fourniture de logiciels, de licences, de matériels et prestations associées. Le S.I.M.I.F. assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. À ce titre, le S.I.M.I.F. est chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi que de la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents. L'exécution est assurée par chaque membre du groupement sauf dans les cas où cette mission est confiée au coordonnateur. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont précisées par convention. L'assemblée délibérante – approuve la constitution d'un groupement de commandes, – adhère au groupement de commandes constitué, – accepte que le SIMIF soit désigné comme coordonnateur du groupement. *(Unanimité)*.

**V. Demande de subvention pour voyage scolaire** : Le Conseil Municipal accorde une subvention de 40 € à la demande de Mme Sophie CLEMENT pour son enfant Chloé pour le voyage scolaire réalisé lors de l'année scolaire 2018 – 2019. *(Unanimité, la procuration de Mme Sophie CLEMENT n'ayant pas été prise en compte)*.

**VI. Recensement de la population en 2020 – Rémunération des agents recenseurs et l'agent coordonnateur** : Le recensement sur la commune de Dinéault se tiendra du 16 janvier au 15 février 2020. Le Conseil Municipal décide de créer quatre postes d'agents recenseurs et seront rémunérés à raison de : - 1,40 € brut par bulletin individuel rempli - 1,00 € brut par feuille de logement remplie - 40,00 € brut par séance de formation - 75,00 € brut pour la tournée de reconnaissance - 250,00 € brut pour les frais de transport - une prime collective sera versée au prorata du taux de réponses par internet, sur la base d'un montant global de 800 € pour un taux de 100%, répartie de manière égalitaire entre les agents recenseurs. - que le coordonnateur communal bénéficiera d'une somme forfaitaire de 300,00 € qui sera versée dans le cadre du RIFSEEP. *(Unanimité)*.

**VII. Lieu-dit Rosconnec – Demande d'acquisition de portions de village par ses riverains** : Ces demandes se présentent de la manière suivante : - M. Iwan MORÉ domicilié à Rosconnec en DINÉAULT : demande d'octobre 2018 – superficie estimée à 80 m<sup>2</sup>. - Mme Annie OGER domiciliée à Rosconnec en DINÉAULT : demande du 20 septembre 2019 - superficie estimée à 80 m<sup>2</sup>. En outre, Madame OGER propose, en échange de l'acquisition de la portion susmentionnée, de céder à la Commune la parcelle cadastrée section ZM n° 110 sise au lieu-dit Rosconnec d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>. Un doute subsiste quant au statut juridique des portions à céder. En effet, les terrains que Mme OGER et M. MORÉ souhaitent acquérir pourraient faire partie des parties communes du village de Rosconnec et non du chemin rural n° 34 qui permet d'accéder au hameau. Ces parties communes formeraient ainsi des sections de communes. Le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre du Centre des Impôts Foncières ne dispose pas davantage d'éléments pour déterminer de manière certaine le statut juridique de ces portions de terrain. Les sections existantes appartenaient à la fois au village de Rosconnec, Kermoguen et Cosquinquis. Depuis, le village de Cosquinquis a été dissocié. Monsieur le Maire propose d'attendre le retour des services de la Préfecture, consultés pour avis, et indique que si ces portions de village sont la propriété exclusive de la Commune, une enquête publique sera organisée avant d'envisager une cession.

**VIII. Voie communale n° 18 – Acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit Menez Bras appartenant aux consorts URVOAS et LECHARME** : la Commune de DINÉAULT a réalisé par le passé des travaux de voirie au lieu-dit Menez Bras, sur l'actuelle voie communale n° 18. Or, il se trouve qu'une portion de la voie communale n° 18 appartient aux consorts URVOAS et LECHARME. Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZT n° 253 d'une superficie de 176 m<sup>2</sup>. Il est proposé de régulariser cette situation et d'acquérir à l'euro symbolique cette parcelle. Les consorts URVOAS et LECHARME ont accepté de céder le terrain, dans ces conditions. Le Conseil Municipal approuve le principe de l'acquisition de la parcelle présentée ci-dessus pour une superficie totale de 176 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts URVOAS et LECHARME, située au lieu-dit Menez Bras en DINÉAULT et ce, afin de l'incorporer à la voie communale n° 18 ; - émet un avis favorable aux conditions de transaction qui sont les suivantes : la Commune de DINÉAULT prendra en charge l'ensemble des frais et honoraires que ladite acquisition aura occasionnés, notamment les frais notariés, de publication, d'insertions, de timbres et d'enregistrement ; - accepte le prix de vente à l'euro symbolique. *(Unanimité)*

(Suite et fin page suivante)



- IX. Entretien courant des bâtiments communaux – Attribution du marché des prestations – modification de la délibération du 10 septembre 2019 :** par délibération n° 2019.067 en date du 10 septembre 2019, le Conseil Municipal a désigné le prestataire ASPEED NETTOYAGE de SAINT-SÉGAL (29590) pour assurer l'entretien courant de la mairie, de la salle communale, de la salle polyvalente et de la bibliothèque à compter de septembre 2019. Par courriel du 20 septembre 2019, la société ASPEED NETTOYAGE a refusé le marché public de prestations. Il est proposé de faire appel au prestataire AUL'NET de DINÉAULT (29150), deuxième candidat sélectionné. Le montant estimé de la prestation s'élèverait, à raison de 11h30 par semaine, à : 858,80 € H.T. par mois pour l'entretien de la mairie, de la salle communale et de la bibliothèque, et à 171,60 € H.T. par mois pour l'entretien de la salle polyvalente, avant le commencement des travaux de transformation en maison médicale. Le Conseil Municipal, après délibération, - prend acte du désistement de la société ASPEED NETTOYAGE - approuve l'offre du prestataire AUL'NET en vue d'assurer la mission à compter du 30 septembre 2019 pour une durée d'un an ; - précise que le règlement de cette prestation s'effectuera au coût réel et tiendra compte du nombre d'heures réalisées ; - modifie en conséquence la délibération du 10 septembre 2019. *(Unanimité)*.
- X. Service d'Assainissement collectif – Décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 :** le comptable public, par courrier du 9 octobre 2019, a transmis à la Commune de DINÉAULT le détail des créances éteintes d'un montant total de 2 833,39 € alors que les crédits ouverts au budget primitif ne s'élèvent qu'à 1 100,00 €. Il convient d'abonder l'article 6542 « Créances éteintes » de 1 733,39 €. *(4 abstentions)*.
- XI. Service d'Assainissement collectif – Créances admises en non valeur et créances éteintes :** la trésorerie publique, par lettre du 9 octobre 2019, a fourni la liste des pièces irrévocables établie au 8 octobre 2019 et demande l'admission en non-valeur et l'extinction des produits communaux restant à recouvrer auprès de quatre débiteurs dont le montant total s'élève à : 2833,39 € de 2008 à 2017 et à 150,54 € de 2017 à 2018. *(Unanimité)*.
- XII. Service de l'eau potable – Décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 :** 1°) En effet, le comptable public, par courrier du 9 octobre 2019, a transmis à la Commune de DINÉAULT le détail des créances admises en non-valeur et des créances éteintes d'un montant respectif de 1 659,41 € et de 2 232,29 € alors que les crédits ouverts au budget primitif ne s'élèvent respectivement qu'à 1 000,00 € et à 500,00 €. Par conséquent, il convient d'abonder l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » de 659,41 € et l'article 6542 « Créances éteintes » de 1 732,29 €. 2°) La Commune de DINÉAULT contribue annuellement au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aulne. Pour l'année 2019, une contribution de 3 906,73 € a été versée. Cependant, le Syndicat Mixte de l'Aulne a fait parvenir à la Commune un complément correspondant à la réhabilitation et à l'extension des usines de Coatigra'ch et de Guy Robin, d'un montant de 1 400,00 €. Or, les crédits disponibles, après déduction des autres charges financières prévues au budget primitif, ne s'élèvent plus qu'à 265,01 €. Il convient d'abonder l'article 6688 de la somme de 1 134,99 €. *(Unanimité)*.
- XIII. Service de l'eau potable – Créances admises en non valeur et créances éteintes :** la trésorerie publique, par lettre du 9 octobre 2019, a fourni la liste des pièces irrévocables établie au 8 octobre 2019 et demande l'admission en non-valeur et l'extinction des produits communaux restant à recouvrer auprès de neuf débiteurs dont le montant total s'élève à : de 2008 à 2017 : 2 232,29 €, de 2012 à 2018 : 327,34 €, de 2008 à 2015 : 185 €, de 2013 à 2018 : 1 147,07 €. *(Unanimité)*.
- XIV. Financement des programmes d'équipement en 2020 avant l'entrée en vigueur du budget primitif :** Dans le but de ne pas retarder les programmes d'équipement de 2020 il est proposé au Conseil Municipal de pouvoir engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette soit au Budget Général: C/20 : Immobilisations incorporelles 22 475 €, C/204 : Subventions d'équipement versées 51 000 €, C/21 : Immobilisations corporelles 44 202 €, C/23 : Immobilisations en cours 244 700 €. *(Unanimité)*.
- XV. Extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées – Modification en cours d'exécution du marché des travaux :** il y a lieu de réaliser des modifications au marché public conclu pour les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées (secteurs Parc Garrec, Déesse Brigitte/rue du Yed, Ty Huré et Menez Bihan) passé avec la société SPAC de CHÂTEAULIN. Ces modifications relèvent de compléments techniques indispensables à la qualité d'exécution et de demandes nouvelles de la Maîtrise d'ouvrage. Les travaux modificatifs représente une plus-value de 4,9% soit 15 023,00 € HT. *(Unanimité)*.
- XVI. Questions diverses:** Photovoltaïque sur atelier municipal – Zonage pluvial en cours – Maison médicale, salle de motricité et logement: offres de marché fin novembre – Repas végétarien obligatoire restaurant scolaire : 1 fois/semaine (LOI n°2018-938 du 30 octobre 2018 - art. 24 -Art. L. 230-5-6. à titre expérimental pour 2 ans) – Cuve Guernevez, changement fin novembre.

(Source : Conseil Municipal. Résumé : Guy LE FLOC'H)



## Covoiturage

## DIVERS

### Soyez solidaire et testez le covoiturage pour l'insertion professionnelle

C'est le mois de l'économie sociale et solidaire, l'occasion d'agir à son niveau.

Le saviez-vous ? Près d'un Français sur quatre (25%) déclare avoir déjà renoncé à un travail ou une formation, par manque de moyen de se déplacer (sondage ELABE 2016). Vous souhaitez donner un coup de main, c'est très simple. Rendez-vous sur [www.ouestgo.fr](http://www.ouestgo.fr), la plateforme régionale dédiée au covoiturage domicile-travail et partenaire d'EHOP. Créez votre trajet et définissez les jours où vous souhaitez covoiturer : 1, 2, 3 fois par semaine, c'est vous qui choisissez ! Et après ? L'équipe EHOP peut vous contacter par téléphone ou SMS (1 à 3 fois dans l'année) pour aider une personne à se rendre à son travail ou à sa formation.

Une question ? Un doute ? Appelez EHOP, l'association vous accompagnant dans votre démarche : 02 99 35 10 77